



**ARRÊTÉ
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU GROUPE RÉGIONAL D'EXPERTISE
« NITRATES » POUR LA RÉGION BRETAGNE**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

- VU** Le code de l'environnement, notamment son article R.211-81,
- VU** Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** Le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- VU** L'arrêté du 20 décembre 2011 modifié portant composition, organisation et fonctionnement du groupe régional d'expertise « nitrates » pour le programme d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,
- VU** L'arrêté du 30 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole,
- VU** L'arrêté préfectoral du 15 juin 2020 modifié portant nomination du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la région Bretagne,

CONSIDÉRANT Les demandes de modification d'Eureden en dates du 6 mai 2022 et du 29 août 2023,

CONSIDÉRANT La demande de modification de l'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne en accord avec LCA Ouest en date du 15 novembre 2022,

CONSIDÉRANT La demande de modification d'Arvalis en date du 18 novembre 2022,

CONSIDÉRANT Les propositions des directions départementales des territoires et de la mer et des directions départementales de la protection des populations en région Bretagne en date du 16 juin 2023,

CONSIDÉRANT La demande de modification des chambres d'agriculture de la région Bretagne en date du 18 septembre 2023,

CONSIDÉRANT La demande de modification de l'Institut de l'élevage en date du 10 octobre 2023,

CONSIDÉRANT La demande de modification de Terres Innovia en date du 6 novembre 2023,

CONSIDÉRANT Les compétences techniques et scientifiques des personnes concernées,

SUR proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne et du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,

ARRÊTE

Article I.

La composition du groupe régional d'expertise « nitrates » pour la Bretagne, mentionnée à l'article 1 de l'arrêté du 15 juin 2020 modifié susvisé, est modifiée comme suit :

1° Membres de droit :

- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant.

2° Membres nommés pour une durée de 4 ans :

- deux experts « azote » des services déconcentrés de l'État, en région :
 - Bruno LEBRETON (titulaire)
 - Paul DELAMARRE (titulaire)
 - Pauline HERBERT (suppléante)
 - Vincent DRAGON (suppléant)
- deux experts « azote » des chambres d'agriculture de la région :
 - Anne GUEZENGAR (titulaire).....Daniel HANOCQ (suppléant)
 - Jérémy GUIL (titulaire).....Laure BEFF (suppléante)
- deux experts « azote » des instituts techniques agricoles :
 - Léonard JARRIGE DE LA SIZERANNE (titulaire)Thomas MEAR (suppléant)
 - Benjamin COLLIN (titulaire).....Pascal LEVASSEUR (suppléant)
- deux experts « azote » des coopératives agricoles de la région :
 - Anaïs QUEINNEC (titulaire).....David GARNIER (suppléant)
 - Quentin CADIO (titulaire)..... Loïc DUPONT (suppléant)
- deux experts « azote » des établissements de recherche et d'enseignement :
 - Jean-Yves DOURMAD (titulaire) Thierry MORVAN (suppléant)
 - Virginie PARNAUDEAU (titulaire)Luc DELABY (suppléant)
- un expert « azote » de l'agence de l'eau :
 - Yvan HURVOIS (titulaire) Jérôme MARTIN (suppléant)

Article II.

Les autres dispositions de l'arrêté du 15 juin 2020 demeurent inchangées.

Article III.

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **11 DEC. 2023**

Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les affaires régionales

Philippe GUSTIN
Jean-Christophe BOURSIN